

Voie Unitaire



Bulletin de la Section Départementale de l'Hérault
de la **Fédération Syndicale Unitaire**
Éducation, Recherche, Culture, Justice

Directeur de la publication Raymond MARTIN
Imprimé par nos soins — Déposé le 5 janvier 2016
ISSN 1250—4276 / CPPAP 0212 S 07 173

FSU — Maison des syndicats — allée Henri II de Montmorency
34 000 MONTPELLIER
Tél 04 67 15 00 91 — Fax 04 67 15 00 92 — fsu34@fsu.fr



8ème congrès départemental FSU de l'Hérault

Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2016

**Au Lycée Joliot Curie Sète
105 rue du dauphiné 34200 Sète
Tél. 04 67 18 66 66**

**Le 26 janvier
l'intersyndicale
appelle tous les agents
à la grève et la manifestation**

Rassemblement 10H, place de la comédie, Montpellier

Sommaire

P 2 : Appel à la grève le 26 janvier

P 3 : congrès FSU de l'Hérault, résultats des votes internes, composition du CDFD

P 4 : Situation des futur-es retraité-es, unis pour nos libertés, conférence « nécessité de la laïcité », nouvelle région

Édito : **Une autre politique**

En 2013 l'édito commençait par le même titre, c'est dire comme le changement s'est fait sentir...

Notre congrès départemental se déroulera cette année dans un climat très particulier : Nous sommes depuis deux mois sous le régime de l'état d'urgence après les attentats du 13 novembre.

Nous venons de vivre des élections régionales et les votes ont largement placé le FN en tête dans notre département. Mais nos nouveaux élus ont compris la leçon, ils ne feront plus la même politique qu'avant... c'est promis !

La région Languedoc Roussillon/Midi Pyrénées a vu le jour au 1er janvier et nous sommes dans l'expectative des conséquences de cette réorganisation administrative pour les services publics et les personnels.

On le ressent, les bouleversements dans notre quotidien sont majeurs. L'hébétude

a fait place au malaise face aux risques de nouvelles violences et ce ne sont pas les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence qui sont à même de nous assurer réellement plus de sécurité.

Les fonctionnaires, en prise directe avec la population vivent moins sereinement leurs missions. Ils se sentent bien peu soutenus par une hiérarchie plus préoccupée par les restructurations alors qu'il faudrait établir un dialogue social apaisé plutôt que de faire assaut d'injonctions de toutes sortes.

En février aura lieu le premier rendez-vous sur les salaires dans la fonction publique. Le budget 2016 ne laisse pas une grande marge de manœuvre pour augmenter nos salaires. Il est certain que sans une pression majeure des personnels nous risquons de vivre une nouvelle année sans augmentation de la valeur du point d'indice. Seule une forte mobilisation le mardi 26 janvier peut nous permettre de décoincer le compteur.



Le service public,
on l'aime, on le défend

Le CDFD du mardi 05 janvier a pris les décisions suivantes :

- Soutenir la mobilisation et l'appel à la grève de l'intersyndicale « contre la réforme du collège » le mardi 26 janvier.

- Appeler les agents de la fonction publique à la mobilisation et à la grève le mardi 26 janvier.

L'intersyndicale départementale (CGT, FO, FSU, Solidaires) a décidé d'appeler à la grève et à la manifestation : Rassemblement 10h, place de la comédie – Une conférence de presse est programmée le lundi 25 à 11h 30.



Mardi 26 janvier 2016

**Grèves et manifestations pour un service public de qualité
et une nette augmentation du pouvoir d'achat**

Communiqué unitaire

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES de la Fonction publique estiment que, si la négociation salariale qu'elles réclament depuis plusieurs années est bien confirmée pour le mois de février, elle se présente dans de mauvaises conditions.

En effet, en faisant adopter une loi de finances et une loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 avec quasiment aucune marge de manœuvre pour une augmentation générale des traitements, le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue.... et ce n'est pas la nôtre !

La politique actuelle du gouvernement conduit non seulement à une baisse sans précédent du pouvoir d'achat des fonctionnaires, mais elle s'accompagne de nombreuses réformes imposées sans négociation (collège, territoriales, santé ...) qui poursuivent les politiques précédentes, entraînent la casse des services publics et détériorent encore nos conditions de travail.

Enfin, tous les secteurs de la Fonction publique, pourtant essentiels au progrès social et à la population, restent confrontés à des sous effectifs insupportables. C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent à faire de la journée du 26 janvier 2016, un temps fort de mobilisation, par la grève et la manifestation pour :

- ▶ **une augmentation de la valeur du point d'indice qui tient compte de l'inflation subie depuis plusieurs années ainsi que des pertes du pouvoir d'achat, en particulier, depuis 2010,**
- ▶ **le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes dans tous les secteurs,**
- ▶ **des moyens financiers permettant de développer un service public de proximité garant de la cohésion sociale.**

Les unions départementales de l'Hérault signataires appellent les agents à se rassembler unitairement afin de construire les conditions de réussite de cette journée de mobilisation et de grève.

**Mardi 26 janvier 2016
Grèves et Manifestation
Rassemblement 10H place de la comédie**

Audience en préfecture à l'issue de la manifestation



8ème congrès départemental FSU de l'Hérault

Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2016

Au Lycée Joliot Curie Sète

105 rue du dauphiné 34200 Sète

Tél. 04 67 18 66 66

Le congrès comprend **200 délégués**, pour moitié désignés par leur syndicat (dont les 27 désignés au CDFD) et l'autre moitié au titre de la représentation des tendances (dont les 27 élus au CDFD).

Les mandats sont répartis proportionnellement aux résultats électoraux pour les tendances et proportionnellement au nombre d'adhérents pour les syndicats nationaux. Pour participer au congrès départemental en tant que délégué, il faut être mandaté

par un syndicat national ou par un courant de pensée.

Les syndiqués souhaitant participer au congrès à titre individuel peuvent le faire. Ils ne disposent pas de droit de vote. Il suffit de se faire connaître auprès de la FSU : fsu34@fsu.fr, pour obtenir par retour de mail une autorisation d'absence.

Elle sera à déposer auprès de la hiérarchie, sans délai autre que celui nécessaire au bon fonctionnement des services.

Un maximum de 10 jours d'absence est autorisé, dans une même année, pour participer aux travaux de congrès syndicaux.

Déroulement du congrès Mercredi 20

9h - 9h30 Accueil des congressistes

9h30 - 12h Rappel des règles de fonctionnement du congrès, compléments au rapport d'activité et débat général, présentations des différents thèmes du congrès national et répartition dans les commissions.

13h30 - 17h30 Réunions des commissions sur les 4 thèmes du congrès national

17h30 - 18h30 Réunion des tendances (si besoin exprimé)

Jeudi 21

9h - 11h30 Rapport des commissions et votes des amendements en séance plénière (nous proposons de ne voter que les amendements proposés et discutés en commissions)

11h 30 Interventions des invités

13h30 - 17h 30 Rapports des commissions et votes, votes des propositions de modifications statutaires, présentation du CDFD renouvelé, délégation de la SD au congrès national, présentation des délégués « possibles » au congrès national, quitus au trésorier

17h 30 Clôture

(pas d'accès des véhicules dans l'enceinte du lycée)

Résultats des votes internes de la FSU de l'Hérault

Le **Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD)** est composé de 54 sièges et pour moitié de représentants des tendances. La composition de cette représentation respecte le vote d'orientation fédéral départemental exprimé par les syndiqués du département (soit 27 sièges à pourvoir).

Les **27 sièges au collège des tendances** sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Ce qui donne 19 sièges pour Unité et Action, 6 pour École Émancipée, 2 pour le Rassem-

blement du syndicat sur les revendications pour bloquer les mesures gouvernementales

Les **27 sièges correspondant au collège des syndicats nationaux** seront répartis selon le nombre de syndiqués dans le département soit 4 pour le SNES, 3 pour le SNUipp, 2 pour le SNEP, 2 pour le SNESUP et les 16 sièges restants seront attribués à hauteur de 1 pour chacun des syndicats nationaux représentés dans notre département. **Chaque syndicat désignera le ou les délégués qui le représenteront au CDFD.**

UNITÉ & ACTION

Éric BACHELART	SNEP	Montpellier
Raymond LABORIE	SNES	Montpellier
François GOT	SNUIPP	Lunel
Emmanuel CANERI	SNUEP	Pézenas
Isabelle ALIAGA	SNESUP	Montpellier
Arnaud ROUSSEL	SNES	Pignan
Sandie CARIAT	SNICS	Clermont l'Hérault
Pascale BROUSSET	SNASUB	Montpellier
Franck ROHOU	SNU Pôle emploi	Lunel
Hélène GIOVANNINI	SNUIPP	St Gély du Fesc
Françoise LUBAC-QUITTET	SNES	Béziers
Patrick BASSIS	SNEP	Montpellier
Benoit ODE	SNAC	Montpellier
Stéphane AUDEBEAU	SNES	Sète
Jean Jacques MAYNARD	SNE	Montpellier
Philippe ALLAIN	SNESUP	Montpellier
Maguelone MARC	SNES	Montagnac
Frédérique PERFETTINI	SNUIPP	Montpellier
Claudia VAUFREYDAZ	SNEP	Montpellier

Sont élus au CDFD de l'Hérault au titre des tendances

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Kordjani Magali	SNUIPP	Montpellier
Pilloy Jean	SNES	Montpellier
Gossez Catherine	SNES	Montpellier
Boulet Jean Luc	SNUIPP	Montpellier
Larive Romain	SNCS	Montpellier
Soller- Dongsavanh Julie	SNUIPP	Montpellier

Rassemblement du syndicat sur les revendications

Pour bloquer les mesures gouvernementales

Marc Audrey	SNES	Montpellier
Benoit Christophe	SNES	Béziers

Futur-es retraité-es : leur situation va se dégrader

Le COR a adopté son rapport consacré à la situation des retraités en France. Très détaillé, le rapport reprend des éléments de constats et d'évaluation actuels montrant comment la situation des retraités s'est améliorée en 20 ans ; toutefois les bénéficiaires de minima sociaux et de petites retraites se retrouvent avec des reste-à-vivre de plus en plus maigres. Il intègre des éléments prospectifs montrant que le niveau de vie des retraités devrait diminuer après le milieu des années 2020.

S'il revient sur les inégalités entre retraités (hommes/femmes, conditions de logement, renoncement aux soins, à l'alimentation...voire l'impact des structures familiales sur le niveau de vie), le rapport met particulièrement en lumière le poids de

plus en plus important des dépenses de santé et de celles liées à la perte d'autonomie pour les « petites » retraites et les personnes de plus de 75 ans.

Ceci est d'autant plus préoccupant que la pension relative baissera dès 2015 pour les femmes et les hommes. En 2060, le COR prévoit que la pension nette issue de droits directs pour les résidents en France vaudra de 45% à 58% du salaire moyen net.

Les inégalités entre les femmes et les hommes ne seront pas résorbées en 2060 où les retraitées ne toucheront que l'équivalent des 4/5 de la pension d'un homme.

La FSU ne se satisfait pas des progrès passés s'ils sont remis en cause dès maintenant.

Les retraités contribuent indéniablement au lien social et à la solidarité intergénérationnelle. Ils sont aujourd'hui clairement victimes des politiques d'austérité alors que leurs dépenses contraintes continuent de progresser.

Le rapport est alarmant sur le futur des retraités si rien ne change du point de vue des politiques mises en œuvre : l'écart entre niveau de vie des actifs et celui des retraités est appelé à se creuser.

Le choix de la réduction des droits est sans fin si on n'agit pas sur le levier des recettes supplémentaires : c'est bien la question du financement des retraites qui est le cœur du problème.

UNIS POUR LA DEFENSE DE NOS LIBERTES

Unis contre le renouvellement de l'Etat d'urgence.

L'Etat d'urgence laisse la police sans contrôle de la justice.

L'Etat d'urgence s'inscrit dans la montée de l'autoritarisme de l'Etat qui restreint les libertés publiques (liberté de manifester, droit syndical, liberté d'expression ...) et les libertés individuelles (assignation à résidence ...).

L'Etat d'urgence n'est pas plus efficace que l'Etat de droit dans la lutte contre les actes terroristes et est dangereux pour notre démocratie.

Non à l'inscription de l'Etat d'urgence dans la constitution

Premiers signataires :

Alternatiba, AFPS34, ATMF Mtp, CGT34, Coup de soleil, Ensemble34, EELV Mtp, **FSU34**, LDH-Hérault, PG, UNEF Mtp, RESF34

La région Languedoc Roussillon / Midi Pyrénées a vu le jour le 01 janvier 2016.

Pour beaucoup ce changement n'est pas d'une importance vitale, le taux de participation aux élections régionales en témoigne, et pourtant un certain nombre d'évolutions vont nous impacter.

Les réunions initiées dans le cadre du dialogue social imposé par Matignon n'ont pas permis de nous éclairer sur les conséquences, au plus près du terrain, de cette restructuration.

La préfecture de région est située à Toulouse, un rectorat piloté par la recteur de Montpellier est créé et trouve son siège à Montpellier. Deux rectorats « académiques » sont maintenus (Montpellier et Toulouse).

La nouvelle région a en charge les politiques d'emploi et de formation professionnelle c'est à ce niveau que se décide donc la carte d'offres de formation à la fois pour ce qui concerne la formation initiale mais aussi l'apprentissage. On constate que les régions LR et Midi Pyrénées ne sont pas sur la même longueur d'onde, comment se feront les arbitrages ? Cette réorganisation territoriale impacte bien évidemment les services de Pôle emploi et entrainera des bouleverse-

ments pour les personnels.

La région qui a pour compétence la gestion des lycées devra harmoniser les politiques en matière de subventions aux établissements (investissement, équipement, voyages scolaires, championnats UNSS). Sur quelles bases les nouveaux élus vont-ils se situer, sachant que la région LR était plutôt volontariste envers les lycées nous pouvons craindre des évolutions négatives.

L'autre enjeu concerne l'EN notamment pour les services médicaux-socio et les personnels administratifs. Comment les services vont-ils être restructurés pour la gestion des retraites, des salaires, des examens et concours, du remplacement... ? Les zones de remplacement vont-elles évoluer notamment pour les départements limitrophes ?

La FSU qui est au plus proche des préoccupations des personnels constate qu'il sera plus difficile de répondre à leurs besoins. Comment une région composée de 13 départements très différents pourra-t-elle y parvenir ? Le renforcement des prérogatives des conseils départementaux s'imposera sans doute.

La FSU 34 s'associe à l'Union Départementale des DDEN, la MGEN...
Et vous invitent à une conférence sur le thème
DE LA NECESSITE DE LA LAICITE

**animée par Eddy Khaldi, auteur de « ABC de la Laïcité »,
avec la participation de ALF, illustrateur de l'ouvrage**
Jeudi 14 janvier 2016, de 18 à 20 H
Amphithéâtre Olympe de Gouges - IUT
3 place du 14 juillet - Béziers

